

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1110  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1603 141

Le 16 mai 2016

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les coûts de la Sûreté du Québec pour l'organisation des funérailles de monsieur Thierry Leroux à Saguenay.*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 15 mars 2016 visant à obtenir :

*« (...) des documents détaillant les coûts engendrés par l'organisation des funérailles civiles du policier Thierry Leroux, à Saguenay, en février dernier, incluant les préparatifs, l'organisation et la cérémonie ».*

Tout d'abord, le total des dépenses que la Sûreté du Québec est en mesure d'associer à l'organisation des funérailles s'élève à 59 309,00 \$. Ce montant comprend notamment des heures supplémentaires, des indemnités compensatoires pour frais de repas et d'hébergement, ainsi que d'autres dépenses usuelles effectuées dans le cadre de l'organisation des funérailles de policier. Ce montant exclut, par ailleurs, les salaires en temps régulier qui, à la Sûreté du Québec, ne sont pas comptabilisés par opération.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé  
GUY LÉGER, CAPITAINE  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,